



Fraude a la caf probleme avec le service contentieux

Par **ninouche39**, le **15/02/2013** à **09:07**

bonjour, j'ai une ami qui a frauder la caf pour 32000 euros elle rembourse par mois 200 euros qui sont prelever directement sur ses allocations familiale car elle a 4 enfants. Le soucis et quel vient d'avoir un accord pour qu'elle touche l'allocation handicaper a 79%. Donc la caf doit lui verser environs 300 euros par mois. Le soucis et qu'elle a droit a un rapel de la caf pour l'aah de 1200 euros et la caf lui saisit encore la moitie cest a dire 600euros. Elle a appeler le contentieux qui se sont moquer d'elle et lui ont dit de ne plus les appeller et qu'il etait dans leur droit et qu'elle pouvait faire ce qu'elle veut rien de changerais. Je sais que c'est pas vrai le contentieux se moque d'elle car avant la nouvelle responsable du contentieux il y avait un messieur qui et maintenant a la retraite et qui etait le responsable du contentieux lui etait tres gentil car plusieurs fois il lui a accorder un rabais sur le montant prelever et il lui avait dit que si il y avait un soucis il fallait qu'elle viennne le voir. que peut elle faire ? qui peut elle contacter ? merci de votre reponse.